Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Administration fiscale entend faciliter la tâche du contribuable

10 nouveautés pour le logiciel VaudTax 2004

Le passage à la taxation annuelle postnumerando entre dans sa deuxième année de mise en oeuvre. L'expérience de l'année écoulée a permis à l'Administration fiscale d'intensifier ses efforts pour faciliter la tâche du contribuable: le logiciel VaudTax est plus convivial et permet de reprendre les informations générales enregistrées en 2003. De plus, tous les Vaudois recevront un guide de conception nouvelle.

Quant au bulletin de versement vierge BVR+, les contribuables le recevront dès la mi-février.

Le formulaire pour la déclaration d'impôt 2004 parvient ces jours aux contribuables vaudois qui disposent jusqu'au 15 mars pour le renvoyer. Le Centre d'appels téléphoniques (021 316 00 00) répond à toutes demandes d'information ou d'assistance.

Comme l'an dernier, l'Administration cantonale met à disposition le programme informatique d'aide à l'établissement de la déclaration, VaudTax. Les internautes peuvent télécharger le logiciel sur le site www.vaudtax.vd.ch et des CD-ROM peuvent être obtenus gratuitement dès le 14 janvier dans les offices d'impôt, les administrations communales et les agences BCV notamment.

10 nouveautés, introduites cette année permettent aux utilisateurs de reprendre les informations essentielles enregistrées lors de l'établissement de leur déclaration 2003 avec le même outil, d'établir les questionnaires pour indépendants et de disposer d'un lien sur les cours officiels des titres. Le contribuable dispose également d'un tableau présentant les déductions qu'il peut faire valoir, d'un calendrier fiscal qui indique quand il recevra quoi et il peut aussi visionner le parcours d'une déclaration d'impôt au

sein de l'administration.

52 % des déclarations 2003 ont été établies par voies électroniques. C'est un gain de temps appréciable pour le contribuable et pour l'administration. Dernière nouveauté, tous les Vaudois recevront, avec leur formulaire, un nouveau Guide, simple et clair, qui reproduit les pages de la déclaration d'impôt et devrait permettre à ceux ne disposant pas d'un ordinateur de remplir leur déclaration sous forme papier.

En février, l'envoi d'un relevé de compte accompagné d'un BVR+ permettra à nouveau au contribuable d'adapter les acomptes payés à l'impôt dû, en versant spontanément une somme qu'il détermine lui-même lorsque ses éléments imposables ont augmenté. Ce complément volontaire permet d'éviter un rattrapage important lors du décompte final.

Téléchargement sur Internet : www.vaudtax.vd.ch. E-mail : info.aci@vd.ch. Centrale téléphonique du lundi au vendredi, de 8h à 17h non stop, 021 316 00 00 (021 316 10 40 pour VaudTax)

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 14 janvier 2005

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DFIN, Pascal Broulis, chef du Département des finances (021 316 20 01); Philippe Maillard, chef de l'Administration cantonale des impôts (021 316 20 42).

TÉLÉCHARGEMENT(S)

vaudtax2004